

## DELIBERATION N°3

**Délégation du Conseil Municipal au Maire – article L 2122-23 du Code  
Général des Collectivités Territoriales – porter à connaissance –  
décisions prises depuis le 27 mai 2010**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 38*

### **LE 1<sup>er</sup> JUILLET DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 23 juin 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (question n°4 et questions n° 7 à n° 52.2), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (question n°4 et questions n° 7 à n° 52.2), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°37), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n° 27), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°21), M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 38), M. MENARD Joël, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°28), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°20).

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme DELANDRE Béatrice à M. FALAIZE Hugues (de la question n°1 à 3 et de la question n°5 à 6), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n°38), M. MENARD Joël à Mme AUDIGOU Sabine, Mme SANOKO Barkissa à Mme EMO Céline (à partir de la question n°28), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n°1 jusqu'à la question n°20).

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, rappelle que les décisions prises depuis la précédente séance du Conseil, en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibérations des 4 avril 2008, 3 février 2009 et 14 mai 2009, ont été portées à la connaissance des conseillers municipaux :

→ Travaux de tirages de photographies pour les services de la Ville de Dieppe – Titulaire : Société Image Service – Conditions financières pour l'année 2010 : Remise de 10 % sur prix figurant au bordereau,

→ Formation « Filiation et nom de l'enfant » dispensée par l'organisme MB Formation, pour 2 agents de la Ville de Dieppe – Durée de la formation : 1 journée – Coût : 1 283,91 €TTC,

→ Reconstitution du complexe balnéaire – Parking de la plage, affaissement de la dalle de plafond le 13 novembre 2009 – Action en justice (référé expertise), frais et honoraires d'avocat,

→ Fourniture de produits phytosanitaires divers pour les services municipaux – Lot n°4 « produits pesticides divers » - Reconduction du marché pour une dernière période de 12 mois à compter du 30 mai 2010 - Avenant n°3 au marché n° 07.160 – Titulaire : Société Jardin Services Fournitures – Montant minimum : 2 000 € HT – Montant maximum : 4 000 €HT

→ Mission d'assistance à la réorganisation des services : définition des missions des services et déclinaison au niveau des profils de poste – Avenant n°1 au marché n°09.309 prorogeant la fin de la mission au 31 juillet 2010 – Titulaire : Société Ineum Consulting

→ Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics – Titulaire : Société AWS (Avenue Web Systèmes) – Conditions financières : abonnement forfaitaire : 175 €HT, procédures formalisées : 40 €HT l'unité – Contrat conclu pour une durée allant du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 7 janvier 2011, soit 7 mois et 7 jours,

→ Contrat de prestation de spectacle pyrotechnique à la fête de quartier du Val Druel le samedi 19 juin 2010 – Titulaire : SARL Leia Tech – Coût de la prestation : 1 400 €TTC,

→ Occupation temporaire du domaine public maritime sur la plage de Dieppe pour l'opération « Lire à la Plage » - Autorisation de signature de l'engagement de payer une redevance domaniale – Durée : du 3 juillet 2010 au 31 août 2010 – Montant de la redevance : 39 €

→ Formation « intégration des enfants handicapés dans les accueils de loisirs » dispensée pour 3 agents de la Ville de Dieppe - Organisme de formation : UFCV – Durée : 2 jours – Coût : 300 €TTC,

→ Distribution du « Journal de Bord », « Dieppe Mode d'Emploi » et autres publications municipales – Avenant n°2 au marché n° 08.329 portant

modification des conditions financières pour la distribution du « Journal de Bord » du mois de juin 2010 — Titulaire : Société Sonodi – Coût de la distribution du mois de juin 2010 : 990 €HT au lieu de 891 €HT,

→ Formation « Plan Local d'Urbanisme (PLU) Elaborer et réviser au mieux son document » dispensée par l'organisme EFE Coursus (Edition Formation Entreprise) pour 2 agents de la Ville de Dieppe – Durée : 2 jours – Coût de la formation par personne : 1 120 €HT (remise de 10 % effectuée sur la 2<sup>ème</sup> inscription),

→ Consultations juridiques divers – Année 2009 – Frais et honoraires d'avocat – Bénéficiaire : Maître Frédéric Weyl – Montant des honoraires dus à Maître Weyl : approximativement 3 200 €

→ Contentieux – Règlement intérieur du Conseil Municipal – Action en défense – Frais et honoraires d'avocat,

→ Affaires au pénal – Année 2009 – Frais et honoraires d'avocat – Montant global : 1 435,20 €

→ Acceptation d'un don de la Société Générale pour l'évènement « Fête des Fleurs, des plantes et des jardins » intervenu le dimanche 2 mai 2010 dans le centre Ville de Dieppe – Montant du don : 500 €

→ Spectacle de plein air le samedi 26 juin 2010 à 21 h 30 pour une durée d'environ 1h30, sur le port de pêche halle au Marais – Concert « FOUMAGNAC » - Titulaire : Société CESAM International – Coût de la prestation : 2 100 €TTC,

→ Fourniture de produits phytosanitaires divers pour les services municipaux – Lot n°3 « produits pour zones gazonnées » - reconduction du marché pour une dernière période de 12 mois à compter du 30 mai 2010 – Avenant n°3 au marché n° 07.159 – Montant annuels minimum : 2 000 € HT – Montant maximum : 4 000 €HT,

→ Désordres aux Bains – travaux de reprise pendant l'arrêt technique de novembre 2008 – Règlement des frais d'huissier de justice,

→ Gens du voyage – Installation illicite sur les pelouses du front de mer – Règlement des frais d'huissier de justice,

→ Fourniture de produits phytosanitaires divers pour les services municipaux – Lot n°2 « herbicide pour massifs d'arbres et arbustes » - Reconduction du marché pour une dernière période de 12 mois à compter du 30 mai 2010 – Avenant n°3 au marché n° 07.159 – Titulaire : Société BHS – Montant annuels minimum : 2 500 €HT – Montant maximum 4 500 €HT,

→ Contentieux – Restauration des vitraux de Saint Rémy - Saisine du Conseil d'Etat – Frais et honoraires d'avocat (SCP Waquet-Farge et Hazan),

- ➔ Contentieux – Disparition de fosses mobiles dites « tinettes » - phase d'appel – Frais et honoraires d'avoué – Titulaire : SCP Lejeune-Marchand-Gray-Scolan,
- ➔ Contentieux – Désordres affectant le plafond du gymnase Robert Vain – Référé (action en défense) – Frais et honoraires d'avocat,
- ➔ Contentieux – Immeuble 35, rue de l'Epée – demande d'autorisation d'exécution d'office de travaux de démolition et de reconstruction – Référé – Frais et honoraires d'avocat : Maître François Garraud,
- ➔ Location de modules, bungalows et sanitaires publics – Titulaire : Société Martin Calais – Lot n°1 « location de module sanitaire » : montant minimum : 3 000 € HT – montant maximum : 15 000 € HT - Lot n° 2 « location de module poste de secours » : montant maximum : 20 000 €HT – Durée : 1 an avec possibilité de renouvellement 3 fois,
- ➔ Contentieux – Conseil des Prud'hommes - Action en défense – frais et honoraires d'avocat,
- ➔ Occupation temporaire du domaine public du Syndicat Mixte du Port de Dieppe – Fête du vélo 2010 – Mise à disposition gratuite pour la journée du 5 juin 2010,
- ➔ Assistance à maîtrise d'ouvrage – mise en place et suivi des contrats de chauffage – Titulaire : Société Sage Services Energie – Montant du marché : 97 612 €HT – Durée : 4 ans,
- ➔ Maintenance d'un système de vidéo-surveillance et de contrôle d'accès de l'hôtel de Ville – Titulaire : Société DES – Avenant n° 1 au marché n° 09.100 portant renouvellement du contrat pour une première période de 12 mois – Coût de la redevance annuelle : 2 211,90 €HT et 393,30 €HT pour l'option « maintenance logiciel Bewator Entro »,
- ➔ Formation « analyse des besoins sociaux – approche méthodologique » dispensée par l'organisme Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale pour un agent de la Ville de Dieppe – Durée : 2 jours - Coût : 395 €TTC,
- ➔ Formation « Permis EC + épreuve théorique » dispensée par l'organisme ECF S.A. Cotard Formations de Rouxmesnil Bouteilles, pour un agent de la Ville de Dieppe – Durée : 91 heures comprises entre le 7/06/2010 et le 25/06/2010 – Coût de la formation : 2 631,20 €TTC,
- ➔ Contrat de prestation de surveillance à la fête du quartier du Val Druel le samedi 19 juin 2010 – Titulaire : Société Esprit Sécurité – Coût : 560,92 €TTC,

→ Contrat de location d'une structure gonflable pour la fête de quartier du Val Druel le samedi 19 juin 2010 – Titulaire : SARL Leia-Tech – Coût : 400 €TTC,

→ Contrat de maintenance et entretien des systèmes de sécurité incendie Centre Jean Renoir, Château-Musée, Centre aéré de Puys, Hôtel de Ville - Avenant n°5 au marché n° 06.305 portant modification de l'indice de base ICHTTS1 dans la formule de révision de prix du marché compte tenu de sa suppression et de son remplacement par l'indice ICHT-IME,

→ Formation « Permis C » dispensée par l'organisme ECF S.A Cotard Formations de Rouxmesnil Bouteilles, pour un agent de la Ville de Dieppe – Durée : 70 heures comprises entre le 31/05/2010 et le 11/06/2010 – Coût de la formation : 2 176,72 €TTC,

→ Cession de 3 abris de touches à la commune de Saint Nicolas d'Aliermont – Montant de la cession : 500 €TTC,

→ Formation « permis EC » dispensée par l'organisme ECF SA COTARD Formations de Rouxmesnil Bouteilles, pour un agent de la Ville de Dieppe – Durée : 70 heures comprises entre le 14 et 25 juin 2010 – Coût : 2 104,96 €TTC,

→ Location des étalements pour l'église Saint Jacques – Titulaire : Société Normandie-Rénovation - Avenant n°1 – prolongation du contrat de location n° 09.115 pour une durée de 12 mois – Coût de la location pour 2010 : 2 532,96 €HT,

→ Fonds ancien et local de la Médiathèque Jean Renoir – Emprunt à titre gratuit de 11 panneaux et d'une housse de transport pour l'exposition ayant pour thème « Armateurs et Navigateurs Dieppois XVI – XIX », prêteur : Agence Régionale du Livre et de la Lecture de Haute-Normandie – Durée du prêt : du 25 mai au 26 juin 2010,

→ Exposition à la Médiathèque Jean Renoir « Armateurs et navigateurs Dieppois » – Convention de prêt d'un dessin original « l'Epervier » appartenant à M. Guillaume Pahlawan, à titre gratuit – Durée : du 22 mai 2010 au 30 juin 2010,

→ Cimetière du Pollet – Rétrocession d'une concession à Mme JOLY Marie-Jeanne – Rachat à l'intéressée d'une somme de 69,40 €

→ Exploitation du bar-restaurant du centre Jean Renoir – Décision prenant acte de la nouvelle dénomination : « Quai Ouest » LE BOCAL,

→ Spectacle de plein air le lundi 21 juin 2010 à partir de 21 h pour une durée d'environ 1h30 – Concert « Les Grandes Bouches et le Bal Républicain » - Titulaire : Société BOA Production – Coût : 3 400 €

Concernant le renouvellement des marchés publics portant sur la fourniture de produits phytosanitaires, M. Boudier demande qu'un travail soit engagé sur la problématique de l'utilisation de ces produits herbicides et pesticides afin d'en réduire autant que possible l'utilisation.

Concernant les frais et honoraires d'avocat relatifs à la représentation de la Ville devant des instances judiciaires lors de l'audiencement d'affaires au pénal, les dossiers concernés correspondent à des dégradations de biens publics et / ou à des outrages à agents publics.

**☞ Le Conseil Municipal a pris acte de ce porter à connaissance.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--